

PROCES VERBAL N° 2026/003
du CONSEIL MUNICIPAL du 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 19 mars 2026.

ETAIENT PRESENTS MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Philippe DESOR, Marc-Olivier LAMBERT, Aurélie RAVIAT-COHEN, Joël LALLOYER, Jean-Louis APARISI, Christian ROUSSEL, Marie-Hélène BARBIER, Aurélie AIT-MESGHAT, Fabienne BATISTA, Laure HALABURA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : néant

M. Jean-Louis APARISI a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	11
	:	présents	:	11
	:	votants	:	11

ORDRE du JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Désignation d'un secrétaire de séance

- Election des délégués des Syndicats Intercommunaux
- Mise en place de la Commission d'Appel d'Offre
- Mise en place des Commissions Communales
- Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des Elus

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Néant

APROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 20 mars 2026.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent, aucune observation ni rectification n'est formulée, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ART. L 2122-22 ET 23 DU CGCT

M. le Maire rend compte des décisions d'urbanisme :

- ↓ Arrêté de Permis de Construire (PC) : néant
- ↓ Certificats d'Urbanisme (CU) : néant
- ↓ Déclarations Préalables (DP) : néant
- ↓ Permis Aménager (PA) : néant
- ↓ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ou Droit de Prémption : néant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIEVAM

VU les élections municipales de mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
DESOR Philippe	Adjoint	12 rue du Moulin Longuesse	06.08.99.78.87 philippedesor@yahoo.fr	Titulaire
APARISI Jean- Louis	Conseiller	6 rue de la Couture Longuesse	06.67.77.13.51 tosnybill@gmail.com	Suppléant
ROUSSEL Christian	Conseiller	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2026/009 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SICCMV

VU les élections municipales de mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection des délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal des Collèges des Canton de Marines et Vigny (SICCMV) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Auréli RAVIAT-COHEN	Adjoint	6 bis rue de la Fontenelle Longuesse	06.26.31.20.40 aurel.lilian@yahoo.fr	Titulaire
Auréli AIT-MESGHAT	Conseiller	3 Clos du Verger Longuesse	07.83.15.10.20 lelie081081@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2026/010 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIERC

VU les élections municipales de mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de 1 délégué titulaire et 1 suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Câbles du Vexin (SIERC) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Joël LALLOYER	Conseiller	1 rue de la Couture Longuesse	06.46.29.32.40 joel.lalloyer@gmail.com	Titulaire
Jean-Louis APARISI	Conseiller	6 rue de la Couture Longuesse	06.67.77.13.51 tosnybill@gmail.com	Suppléant

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU VEXIN

VU les élections municipales de mars 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Conservatoire de Musique du Vexin :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Marie-Hélène BARBIER	Conseiller	7 rue de la Couture Longuesse	06.74.21.05.18 mhvissac@gmail.com	Titulaire
Laure HALABURA	Conseiller	8 imp. De l'Abbaye Longuesse	06.63.98.69.76 laure.jumel@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2026/012 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMGFAVO

Vu l'arrêté préfectoral créant le Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise.

Vu les élections municipales de Mars 2026,

Vu les statuts du SMGFAVO,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte pour la Gestion d'une Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Christian ROUSSEL	Conseiller	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Titulaire
Fabienne BATISTA	Conseiller	9 rue de la Couture Longuesse	06.03.43.83.15 dooby95@live.fr	Suppléant

- Délibération N° 2026/013 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SDEVO

VU l'Arrêté Préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise,

VU les élections municipales de mars 2026,

VU les statuts du SDEVO,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Norbert LALLOYER	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
Marc-Olivier LAMBERT	Adjoint	24 rue du Moulin Longuesse	06.45.60.56.48 marcolivierlambert1@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2026/014 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIAA

VU l'Arrêté n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA),

VU les élections municipales de mars 2026,

VU l'Art.L5212 du Code des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
Christian ROUSSEL	Conseiller	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Titulaire
Joël LALLOYER	Conseiller	1 rue de la Couture Longuesse	06.46.29.32.40 joel.lalloyer@gmail.com	Suppléant

- **Délibération N° 2026/015** -**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMIRTOM**

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Joël	Conseiller	1 rue de la Couture Longuesse	06.46.29.32.40 joel.lalloyer@gmail.com	Titulaire
ROUSSEL Christian	Conseiller	11 rue des Baudes Longuesse	06.25.31.23.08 christianrousseau2106@gmail.com	Suppléant

- **Délibération N° 2026/016** -**OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMOVON**

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique (SMOVON) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
HALABURA Laure	Conseiller	8 imp. De l'Abbaye Longuesse	06.63.98.69.76 laure.jumel@gmail.com	Titulaire
APARISI Jean-Louis	Conseiller	6 rue de la Couture Longuesse	06.67.77.13.51 tosnybill@gmail.com	Suppléant

- **Délibération N° 2026/017** -**OBJET : ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – Désignation d'un représentant**

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un représentant à l'Assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier du Département du Val d'Oise ;

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.06.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire

A été désigné comme représentant à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier du Département du Val d'Oise.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU PNRVF

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection de délégués titulaire et suppléant qui représenteront la Commune de Longuesse au Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNRVF) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire
HALABURA Laure	Conseiller	8 imp. De l'Abbaye Longuesse	06.63.98.69.76 laure.jumel@gmail.com	Suppléant

- Délibération N° 2026/019 -

OBJET : MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU les élections municipales de mars 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil d'élire les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux Art.22 et 23 du Code des Marchés Publics.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
- Philippe DESOR	- Marc-Olivier LAMBERT
- Jean-Louis APARISI	- Joël LALLOYER
- Christian ROUSSEL	- Fabienne BATISTA

- Délibération N° 2026/020 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SITEV

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire qui représentera la Commune de Longuesse au SITEV (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Vexin) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Titulaire

- Délibération N° 2026/021 -

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CNAS

VU les élections municipales de mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de procéder à l'élection du délégué des Elus et du délégué des Agents qui représenteront la Commune de Longuesse au CNAS (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du Vexin) :

NOM PRÉNOM	FONCTION	ADRESSE	Téléphone Mail	TITULAIRE
LALLOYER Norbert	Maire	3 rue du Moulin Longuesse	06.09.17.82.45 norbert.lalloyer@sfr.fr	Délégué des Elus
MAHÉ Aurélie	Secrétaire Générale de Mairie	Mairie de Longuesse 14 Grande Rue	06.62.48.59.34 contact@mairie-longuesse.fr	Délégué des Agents

OBJET : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**COMMUNICATION**

Animateur : Laure HALABURA

Membres : Jean-Louis APARISI, Sophie AUGUSTIN, Françoise LALLOYER

ANIMATIONS

Animateur : Marc-Olivier LAMBERT et Norbert LALLOYER

Membres : les membres du Conseil Municipal, Martine ABRAHAM et Jean-Claude SALZMANN

TRAVAUX

Animateur : Norbert LALLOYER

Membres : Jean-Louis APARISI, Gérard HARENT, Sophie AUGUSTIN, Jean-Claude Salzmann

FINANCES

Animateur : Marc-Olivier LAMBERT

Membres : Jean-Louis APARISI, Philippe DESOR, Aurélie AIT-MESGHAT et Gérard HARENT

ENVIRONNEMENT

Animateur : Philippe DESOR et Fabienne BATISTA

Membres : Christian ROUSSEL, Jean-Louis APARISI et Laure HALABURA

URBANISME

Animateur : Philippe DESOR

Membres : Marc-Olivier LAMBERT, Jean-Louis APARISI, Christian ROUSSEL, Aurélie AIT-MESGHAT et Sophie AUGUSTIN

SCOLAIRE

Animateur : Aurélie RAVIAT-COHEN

Membres : Aurélie AIT-MESGHAT, Marc-Olivier LAMBERT, Martine ABRAHAM

SALLES COMMUNALES

Animateur : Gérard HARENT

Membres : Jean-Louis APARISI, Christian ROUSSEL, Philippe DESOR, Marie-Hélène BARBIER et Joël LALLOYER

ACTION SOCIALE

Animateur : Gérard HARENT

Membres : Christian ROUSSEL, Fabienne BATISTA, Marie-Hélène BARBIER, Jean-Louis APARISI et Martine ABRAHAM

CIMETIÈRE

Animateur : Joël LALLOYER

Membres : Christian ROUSSEL, Jean-Louis APARISI, Fabienne BATISTA et Françoise LALLOYER

SÉCURITÉ

Animateur : Jean-Louis APARISI

Membres : Philippe DESOR, Marc-Olivier LAMBERT, Christian ROUSSEL et Joël LALLOYER

LOGEMENTS

Animateur : Norbert LALLOYER

Membres : Philippe DESOR, Christian ROUSSEL, Aurélie RAVIAT-COHEN, Marie-Hélène BARBIER et Gérard HARENT

FLEURISSEMENT

Animateur : Norbert LALLOYER

Membres : Fabienne BATISTA et Aurélie AIT-MESGHAT

ASSOCIATIONS

Animateur : Norbert LALLOYER

Membres : Aurélie AIT-MESGHAT, Sophie AUGUSTIN et Jean-Claude SALZMANN

OBJET : DÉSIGNATION ET MODALITÉS D'EXERCICE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-12 et suivants relatifs au statut de l' élu local et à la charte de l' élu local,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l' exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l' action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Vu la loi du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu local ;

Vu le rapport du Maire

Rappelle conformément au CGCT, il a été donné lecture de cette charte lors de la séance d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 et une copie a été remise individuellement à chaque élu.

Considérant le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant l'accord des personnes désignées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS en AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Cette fonction est confiée à :

Monsieur Philippe TISSIER, Juriste, spécialiste du droit public des Collectivités Territoriales,

Madame Karine LE GOUHIR, Juriste, spécialiste du droit public des Collectivités Territoriales,

Tous ayant deux déjà été amenés à rendre, par écrit ou oralement, plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus depuis de nombreuses années.

Les référents peuvent être saisis indifféremment et exercent leur mission de manière indépendante.

Article 2 : Durée de l'exercice des fonctions

Ces référents déontologues sont nommés à compter du 27 mars 2026 pour la durée du mandat municipal en cours.

Ils ne peuvent être révoqués avant la fin de cette période. À leur demande, il peut être mis fin aux fonctions de l'un ou de l'autre ;

En cas de vacance, un nouveau référent peut être désigné pour la durée restant à courir du mandat.

Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de la mission des référents s'ils sont d'accord.

Article 3 : Modalités de saisine

Le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local de la commune/ EPCI, à titre individuel et confidentiel, par voie écrite :

- Soit par courriel à l'adresse : referentdeontologue@elusduvaldoise.fr
- Soit par la Poste, sous double enveloppe fermée
- Enveloppe extérieure : « Référent déontologue des élus du Val-d'Oise –38rue de la Coutellerie –95300Pontoise » ;
- Enveloppe intérieure portant la mention : « à l'intention des référents déontologues ».

Chaque saisine postale du référent déontologue devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception.

Le référent déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et, le cas échéant, recevoir ou s'entretenir par téléphone avec l'élu afin de préparer son conseil.

Il peut déclarer irrecevable toute demande manifestement étrangère à son champ de compétence.

Article 4 : Conditions d'examen et de rendu des avis

Le référent déontologue exerce sa mission en toute indépendance et impartialité et ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Le référent communiquera son avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

L'avis de recevabilité et l'avis sur le fond du dossier seront communiqués par courriel ou par courrier postal selon le mode de saisine à la convenance du référent déontologue.

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'avis du référent déontologue est purement consultatif et n'est pas susceptible de recours ; il n'a pas vocation à être rendu public. Toute publicité faite à cet avis, par quelque voie et par quelque moyen que ce soit, relève de la seule responsabilité de l'élu et ne peut engager la responsabilité du référent déontologue.

Article 5 : Rémunération

Par principe, il est convenu que le référent déontologue exerce ses missions à titre gratuit.

Toutefois, une indemnité peut être versée dans les conditions prévues par l'arrêté du 6 décembre 2022, dans la limite de 80 euros par dossier.

Les référents déontologues se réservent le cas échéant, le droit de facturer, dans le respect du droit en vigueur, si la complexité du dossier venait à l'exiger, notamment du fait du temps passé.

Article 6 : Exécution de la présente délibération

Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée ou affichée dans les conditions règlementaires.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

QUESTIONS DIVERSES :

- . Travaux d'aménagement de voirie dans le lotissement du Verger : phase finale des travaux qui vont durer environ 1 mois. Une suggestion de travaux de réfection de trottoirs a été présentée concernant l'imp. De l'Abbaye et la rue de la Couture.
- . Sente écolières : un portail va être installé afin de fermer la sente.
- . Terrain de sports : aménagement de clôture avec une opération de bénévolat.
- Proposition : installation de poubelles de tri et tables pique-nique aux abords du City Park
- . Le Festival Césarts a demandé à la Commune le souhaite d'accueillir une étape le 27/09 : les Membres ont décidé ne pas recevoir pour cette année.
- . Commission Fleurissement : prochaine réunion le 01/04 à 17h à la Bibliothèque
- . Une nouvelle Association de Poterie recherche un local pour exercer son activité et la développer. Le Conseil propose la salle de « sculpture » Grande Rue pour y installer leur siège social et leur activité à condition de prendre en charge l'abonnement d'électricité. Une convention sera mise en place.

Animations :

- . Nettoyage de Printemps : 11 avril 2026
- . Chasse aux Œufs de Pâques : 12 avril 2026 de 10h30 à 12h
- . Jeux Intervillages : 30 mai 2026 à Guiry en Vexin. Une réunion d'organisation et de préparation est prévue le 07/04 à Guiry. Prise en charge de cette animation : Marc-Olivier, Laure, Fabienne, Aurélie AM, Aurélie RC et Norbert.
- . Fête de l'été : 20 juin 2026 : fête des voisins avec BBQ géant + feu d'artifice
- . Concert de Maëva pour le Téléthon le 26 septembre 2026 à la Maison du Village
- . Brocante : 20 ou 27 septembre 2026, à voir avec la disponibilité de la Retro Longuesse
- . Fête du Potiron : 11 octobre 2026
- . Cérémonie 11 Nov : Monsieur le Maire propose une petite animation d'un Poilu avec son âne par Gilles LEMAIRE, et d'organiser la cérémonie dans l'Eglise à l'abri.
- . Téléthon : 5-6 décembre 2026 : Choucroute et « chaine humaine » de Longuesse à Sagy
- . Spectacle de Noël de l'Ecole : 15 décembre 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45.

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis APARISI